

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de bonne conduite et d'utilisation des locaux et du matériel du Centre culturel, afin de garantir un environnement agréable et sécurisé pour tous les participants.

Article 2 : Inscription et paiement

L'inscription aux ateliers est valable pour l'année entière. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de la participation aux ateliers, quelle qu'en soit la raison.

L'inscription à l'atelier sera confirmée après réception du paiement intégral ou d'un acompte de 25€. Cet acompte représente un engagement ferme et ne pourra pas être remboursé. Veuillez noter que, conformément aux conditions générales de vente, l'inscription elle-même n'est pas remboursable.

Si vous choisissez de verser un acompte, le solde devra être réglé au plus tard une semaine avant la première séance de l'atelier. La participation à l'atelier ne pourra être effective qu'après paiement de celui-ci.

Article 3 : Accès aux ateliers

L'accès aux ateliers est réservé aux personnes inscrites et en ordre de cotisation. En cas de difficulté de paiement, vous êtes invité à prendre contact avec le Centre culturel afin de convenir de dispositions particulières, et ce avant la reprise des ateliers.

Article 4 : Annulation d'un atelier

Le Centre culturel se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre de participants inscrits et en ordre de cotisation est jugé insuffisant pour maintenir la séance. Dans ce cas, les participants seront informés de l'annulation au moins 24 heures à l'avance. Dans ce cas, le Centre culturel remboursera la totalité du montant de l'atelier.

Article 5 : Notification d'absence

Les participants sont tenus de prévenir l'animateur en cas d'absence à un atelier, et ce, dans les meilleurs délais.

Article 6 : Respect des horaires

Les participants s'engagent à respecter les horaires des ateliers et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.

Article 7 : Utilisation du matériel

Le matériel mis à disposition par le Centre culturel doit être utilisé avec soin. Tout dommage causé au matériel sera à la charge du participant responsable.

Article 8 : Comportement

Un comportement respectueux et courtois est attendu de la part de tous les participants. Tout acte de violence, verbale ou physique, entraînera une exclusion immédiate de l'atelier.

Article 9 : Propreté

Il est demandé à chaque participant de maintenir les locaux propres et de ranger tout matériel utilisé à la fin de l'atelier.

Article 10 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du Centre culturel.

Article 11 : Objets personnels

Le Centre culturel n'est pas responsable des objets personnels perdus ou volés dans ses locaux. Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur. Le Centre culturel décline toute responsabilité en cas de dommages causés aux vêtements ou effets personnels des participants durant les ateliers. Les participants sont donc invités à porter une tenue adaptée à l'activité pratiquée.

Article 12 : Acceptation du règlement L'inscription aux ateliers implique l'acceptation sans réserve du présent règlement d'ordre intérieur.